



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

38 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

. Point 4.18 de l'ordre du jour

38 C/65
4 novembre 2015
Original anglais

PROCLAMATION DU 5 NOVEMBRE « JOURNÉE MONDIALE DE LA LANGUE ROMANI »

PRÉSENTATION

Source : Décision 197 EX/34.

Contexte : Sur proposition de la République de Croatie, le Conseil exécutif a examiné, à sa 197^e session, un point intitulé « Journée mondiale de la langue romani » et a recommandé à la Conférence générale de proclamer le 5 novembre « Journée mondiale de la langue romani ».

Objet : Le présent document fournit des informations générales sur la proposition relative à la proclamation de la Journée mondiale de la langue romani.

Décision requise : Paragraphe 5.

Contexte

1. Le Conseil exécutif, à sa 197^e session, a examiné un point intitulé « Journée mondiale de la langue romani » (document 197 EX/34). Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 197^e session du Conseil exécutif à la demande de la République de Croatie. La note explicative présentée par la République de Croatie figure à l'annexe I du présent document et la décision adoptée par le Conseil exécutif à l'annexe II.

2. Le présent document soumet à la Conférence générale, à sa 38^e session, la proposition de proclamation de la Journée mondiale de la langue romani ainsi que les observations et la décision du Conseil exécutif à ce sujet.

Observations du Conseil exécutif

3. Plusieurs membres du Conseil exécutif ont accueilli cette proposition avec satisfaction, au regard de l'importance de la promotion des langues maternelles minoritaires. Les journées nationales consacrées à la culture rom ont été évoquées et des préoccupations ont été exprimées quant à la prolifération des journées internationales. Le représentant de la Directrice générale a rappelé au Conseil exécutif qu'il était nécessaire de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour mettre en œuvre et célébrer cette Journée.

4. Le Conseil exécutif a adopté une décision (décision 197 EX/34) par laquelle il recommande à la Conférence générale, à sa 38^e session, de proclamer le 5 novembre de chaque année « Journée mondiale de la langue romani ». Cette décision figure à l'annexe I du présent document.

Résolution proposée

5. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

Rappelant la décision 197 EX/34,

Ayant examiné le document 38 C/65,

Consciente du rôle de la langue romani pour ce qui est de contribuer à la préservation et à la diffusion de la civilisation et de la culture humaines,

Reconnaissant la nécessité de mettre en place une plus large coopération entre les peuples au moyen du pluralisme linguistique, du rapprochement des cultures et du dialogue entre les civilisations, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UNESCO,

Convaincue que l'UNESCO a un rôle actif à jouer et une contribution importante à apporter pour promouvoir les valeurs multiculturelles à travers l'éducation, la langue et la culture des Roms,

Se félicitant de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015,

Exprimant sa satisfaction quant à l'engagement actif de la communauté internationale en faveur de la promotion d'une journée mondiale de la langue romani et de la participation à cette initiative,

Résolue à ce que l'UNESCO continue de montrer la voie pour renforcer le dialogue interculturel et encourager le rapprochement des cultures, notamment en proclamant une journée mondiale de la langue romani, ce qui contribuera au développement de la langue romani et à la recherche dans ce domaine au sein des États membres,

Reconnaissant que la proclamation d'une journée mondiale de la langue romani adresse un message clair quant au fait que la langue romani constitue une part du riche patrimoine linguistique et culturel du monde,

1. *Proclame* le 5 novembre « Journée mondiale de la langue romani », en tant que journée internationale célébrée chaque année par l'UNESCO ;
2. *Encourage* les États membres à fournir des fonds extrabudgétaires pour permettre à la Directrice générale d'assurer la promotion et la célébration de cette journée.

ANNEXE I

NOTE EXPLICATIVE

1. La langue romani – « *Romani čhib* » – doit être préservée car il s'agit d'une langue ancienne, possédant toutes les caractéristiques linguistiques d'une langue moderne et menacée d'extinction. Ce problème a été reconnu par les Roms du monde entier, rassemblés à l'occasion du premier Congrès international des Roms tenu à Londres, en 1971. « *Romani čhib* » y a été déclarée langue officielle des Roms du monde entier. Les Roms, qui sont un peuple sans État, sont cependant ressortissants de la quasi-totalité des pays du monde. C'est pourquoi, en décidant de proclamer la Journée mondiale de la langue romani, l'UNESCO appelle l'attention sur la nécessité de préserver et de valoriser la langue en question.
2. La langue romani – « *Romani čhib* » – appartient à la branche des langues indiennes. Les études montrent qu'elle est très proche des idiomes parlés dans le nord de l'Inde et au Pakistan. Ces études sont également utiles pour déterminer les origines géographiques des Roms, en particulier par le biais des emprunts à d'autres langues, qui permettent de suivre leurs migrations. En empruntant des mots à d'autres langues, le romani a connu de nombreuses transformations. La plupart des Roms parlent l'une de ses nombreuses variantes.
3. La langue romani compte environ 33 000 mots, ce qui constitue une bonne base pour sa modernisation et sa normalisation finale. Il existe 17 dialectes mais les locuteurs de différents dialectes peuvent se comprendre entre eux. Un travail considérable a été mené en vue de créer une langue standard, mais il reste encore beaucoup à faire en la matière. La langue romani n'a jamais été complètement élaborée, même à l'échelle des dialectes. Aujourd'hui, les dialectes de langue romani sont très différents et leurs différences s'accroissent, car ils s'approprient les mots des langues des populations parmi lesquelles vivent les communautés roms. De nombreux Roms ne parlent aujourd'hui ni le romani ni les nouveaux dialectes. Le langage étant le principal système de communication, d'identité, de socialisation et d'intégration culturelle, il est capital que les Roms se réapproprient leur langue et leur tradition culturelle s'ils souhaitent préserver leur identité.
4. Il y a plus d'une dizaine d'années, en Croatie, des spécialistes mondiaux de la langue romani en linguistique, en littérature, en journalisme et dans d'autres domaines connexes, se sont rassemblés pour travailler à la normalisation et à la codification de cet idiome. Depuis 2009, ils continuent à se réunir chaque année à Zagreb, lors du Colloque international sur la langue romani, afin de célébrer la Journée mondiale de la langue romani (le 5 novembre). C'est l'Association « *Kali Sara* » pour la promotion de l'éducation rom en République de Croatie (une ONG rom) qui est à l'origine de cette initiative. À cette date, le premier Colloque international sur la langue romani s'est tenu à Zagreb, avec la participation de chercheurs, de linguistes, de professeurs d'université, d'écrivains et de journalistes de langue romani venus de plusieurs pays. Une Charte et une Déclaration ont été adoptées à l'occasion de la Journée mondiale et signées par l'ensemble des participants. Des représentants de l'Union romani internationale (URI) ont également assisté à cet événement.
5. En 2008, le premier dictionnaire romani/croate et croate/romani a été publié par Veljko Kajtazi, coédité par l'Association « *Kali Sara* » pour la promotion de l'éducation rom en République de Croatie et le Département des études orientales de la Faculté de philosophie de l'Université de Zagreb.
6. La coutume, toujours en vigueur, est d'organiser le Colloque international à l'occasion de la Journée mondiale de la langue romani. Parmi les thèmes traités jusqu'à présent, figurent la normalisation et la codification du romani (2009), l'utilisation du romani dans les technologies de l'information (2010), la place du romani au sein de la famille (2011), l'introduction du romani dans les institutions (2012) et la standardisation polycentrique du romani (2013). Les contributions présentées ont révélé un large usage de la langue romani en Europe et dans d'autres continents.

7. En 2012, le Parlement croate, à la suite de la proposition du député M. Veljko Kajtazi, a voté à l'unanimité une décision proclamant officiellement le 5 novembre « Journée mondiale de la langue romani ». Le Parlement croate a ensuite invité le Gouvernement de Croatie et d'autres services de l'administration publique, à l'échelle locale et régionale, des institutions scientifiques, des médias et des organisations à contribuer à la popularisation et à la normalisation de la langue romani, et à favoriser la préservation de l'identité culturelle et nationale des Roms. Le Parlement a également invité tous les autres parlements nationaux et les institutions et organisations internationales à s'associer à la célébration de la Journée mondiale de la langue romani le 5 novembre. Le Parlement croate a accepté à l'unanimité de soutenir cette initiative internationale.

8. Par conséquent, le Parlement croate est le premier parlement au monde à avoir soutenu la proclamation du 5 novembre comme Journée mondiale de la langue romani, marquant ainsi une étape dans l'histoire mondiale des Roms. Les autres parlements nationaux devraient suivre cet exemple et adopter cette date importante pour la communauté rom. L'initiative est en parfaite conformité avec le Programme national pour les Roms et le Plan d'action de la Décennie pour l'intégration des Roms (2005-2015).

9. La Journée mondiale de la langue romani est aujourd'hui célébrée en République de Croatie comme un jour férié de la communauté Rom et a pris place de plein droit parmi d'autres jours fériés nationaux : la Journée mondiale des Roms, le 8 avril, et la Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms – *Samodaripen/Porajmos* – le 2 août. La Journée mondiale de la langue romani promeut l'éducation, la langue et la culture des Roms et soutient les valeurs multiculturelles.

10. Le Colloque international, qui se tient chaque année à Zagreb, distingue régulièrement des réalisations par les prix *Ferec Sztojka* et *Šaip Jusuf*. Les prix portent les noms du premier lexicographe romani, Ferenc Sztojka, qui a publié à la fin du XIX^e siècle le premier dictionnaire international recueillant 13 000 termes romanis, et de Saip Jusuf, de Macédoine, auteur contemporain de la première grammaire de la langue romani.

11. Durant le Colloque international sur la langue romani du 5 novembre 2012, une conférence sur la langue romani a été organisée pour la première fois à la Faculté de philosophie de l'Université de Zagreb. En association avec la Faculté et le Département d'études indianistes et extrême-orientales, deux cours ont été inaugurés : une Introduction à la langue romani I et II, et une Introduction à la littérature et la culture romani. La première conférence a été donnée par le Professeur Ljatif Demir, de Macédoine. En 2013, la Faculté de philosophie de l'Université de Zagreb a établi un comité bilingue, le premier d'Europe pour la langue romani. Les premiers cours ont été dispensés en tant que matière facultative puis, en 2015, les deux programmes ont été promus au titre d'Études romani.

12. L'Association « *Kali Sara* » de promotion de l'éducation rom en Croatie est à l'origine de l'initiative concernant la proclamation de la Journée mondiale de la langue romani en tant que patrimoine protégé de l'UNESCO, initiative à laquelle d'autres associations et organisations de Roms en Croatie se sont associées.

13. Chaque année, des spécialistes de la langue romani du monde entier se réunissent à Zagreb lors du Colloque international à l'occasion de la Journée mondiale de la langue romani, afin d'élaborer de nouvelles orientations aux fins du processus de normalisation linguistique. Leurs conclusions pourront servir de recommandations à l'intention de la communauté rom et de ses institutions concernées, afin d'instaurer un environnement positif qui permettra la mise en pratique de ces conclusions.

14. En présentant le projet « Journée mondiale de la langue romani », nous avons tenté de résumer de nombreuses années d'action en faveur de la reconnaissance de la langue romani, en tant qu'élément essentiel de l'identité et de l'égalité de la communauté rom en Croatie, et dans le monde entier. Nous avons aussi évoqué brièvement les travaux des scientifiques et d'autres

spécialistes menés sur la normalisation et la codification de la langue romani, dont l'authenticité s'affaiblit à chaque nouvelle génération de Roms. Proclamer la Journée mondiale de la langue romani et continuer à organiser régulièrement le Colloque international sur la langue romani nous permet, au moins dans une certaine mesure, d'arrêter cette évolution. Nous avons encouragé des générations de jeunes Roms et leur avons permis d'apprendre leur langue maternelle dans les établissements scolaires, et pas uniquement auprès de leurs parents.

15. Grâce à la proclamation de la Journée mondiale par l'UNESCO, les pays habités par des populations roms respectueuses seront d'autant plus encouragés à s'impliquer davantage à la résolution de ce problème. Les Roms n'ont jamais eu leur propre patrie. Ils ont toujours été nomades, à la recherche d'une vie meilleure. Pour citer Czeslaw Milosz, « votre langue est votre seule patrie ».

16. En proclamant la Journée mondiale de la langue romani, l'UNESCO exprime clairement que le romani fait partie du patrimoine et de la richesse culturels du monde, et qu'il doit donc être préservé à ce titre. Le romani a un passé, ainsi qu'un présent, mais si nous voulons qu'il ait un futur, il a besoin de notre soutien à tous, notamment celui de l'UNESCO. Fondée il y a 70 ans, l'UNESCO a bâti une paix durable en se fondant sur la solidarité morale et intellectuelle et la compréhension intellectuelle au sein de l'humanité par le biais de la protection du patrimoine et la défense de la diversité culturelle. Nous sommes convaincus que la langue romani peut s'inscrire dans ce processus.

ANNEXE II

Décision 197 EX/34

Le Conseil exécutif,

1. Conscient du rôle de la langue romani pour ce qui est de contribuer à la préservation et à la diffusion de la civilisation et de la culture humaines,
2. Reconnaissant la nécessité de mettre en place une plus large coopération entre les peuples au moyen du pluralisme linguistique, du rapprochement des cultures et du dialogue entre les civilisations, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UNESCO,
3. Convaincu que l'UNESCO a un rôle actif à jouer et une contribution importante à apporter pour promouvoir les valeurs multiculturelles à travers l'éducation, la langue et la culture des Roms,
4. Se félicitant de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015,
5. Exprimant sa satisfaction quant à l'engagement actif de la communauté internationale en faveur de la promotion d'une journée mondiale de la langue romani et de la participation à cette initiative, les Roms étant des citoyens de la quasi-totalité des pays du monde,
6. Résolu à ce que l'UNESCO continue de montrer la voie pour renforcer le dialogue interculturel et encourager le rapprochement des cultures, notamment en proclamant une journée mondiale de la langue romani, ce qui contribuera au développement de la langue romani et à la recherche dans ce domaine au sein des États membres,
7. Reconnaissant que la proclamation d'une journée mondiale de la langue romani adresse un message clair quant au fait que la langue romani constitue une partie du riche patrimoine linguistique et culturel du monde,
8. Invite la Directrice générale à promouvoir, en particulier dans le cadre du 70^e anniversaire de l'UNESCO, la célébration de la journée mondiale de la langue romani le 5 novembre de chaque année, en tant que l'une des journées internationales célébrées par l'UNESCO, étant entendu que cela ne devrait avoir aucune incidence financière sur le budget ordinaire de l'Organisation ;
9. Recommande à la Conférence générale, à sa 38^e session, de proclamer le 5 novembre de chaque année « Journée mondiale de la langue romani ».